

AGEFPI

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux Membres adhérents

AGEFPI

461 rue de la papeterie

38400 Saint-Martin-d'Hères

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AGEFPI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

Les engagements de départ à la retraite

Votre association constitue des provisions pour couvrir la charge liée à l'engagement retraite, tel que décrit en note « Engagement de départ à la retraite » de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par l'association, décrites dans l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres adhérents

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 30 avril 2024

Le Commissaire aux Comptes
PKF Arsilon Commissariat aux Comptes



Pierre Pégaz-Fiornet

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	86 380	79 094	7 286	8 460
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	1 644 538	1 395 051	249 487	317 266
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	3 698 069	3 135 606	562 463	659 165
	Autres immobilisations corporelles	1 939 118	1 569 557	369 561	472 391
Immobilisations corporelles en cours	29 587		29 587	13 082	
Avances et acomptes					
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	9 146		9 146	9 146	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts	112 225		112 225	118 703	
Autres immobilisations financières					
	TOTAL (I)	7 519 063	6 179 309	1 339 755	1 598 212
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	2 757		2 757	2 757
	CREANCES (3)				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	384 054	32 757	351 298	758 047	
Créances reçues par legs ou donations					
Autres créances	65 441		65 441	45 121	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	2 010 982		2 010 982		
DISPONIBILITES	2 639 774		2 639 774	4 346 330	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	14 224		14 224	16 597
	TOTAL (II)	5 117 231	32 757	5 084 475	5 168 852
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à V)	12 636 294	6 212 065	6 424 229	6 767 065
	(1) dont droit au bail				
	(2) dont à moins d'un an			112 225	118 703
	(3) dont à plus d'un an				

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2023

31/12/2022

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	3 329 915	3 253 631
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation		
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	141 986	266 049	
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits	35 398	32 928	
	Total des produits d'exploitation	3 507 299	3 552 607
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	1 182 875	967 550
	Aides financières	5 500	14 800
	Impôts, taxes et versements assimilés	77 366	75 933
	Salaires et traitements	1 395 372	1 381 219
	Charges sociales	704 259	697 275
	Dotation aux amortissements et dépréciations	436 728	442 987
	Dotation aux provisions	251	
Reports en fonds dédiés			
Autres charges	108 796	147 574	
	Total des charges d'exploitation	3 911 147	3 727 336
	RESULTAT D'EXPLOITATION	(403 848)	(174 729)

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2023

31/12/2022

RESULTAT D'EXPLOITATION		(403 848)	(174 729)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		1 184
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	83 550	11 270
Total des produits financiers		83 550	12 454
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		83 550	12 454
RESULTAT COURANT avant impôts		(320 298)	(162 275)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	560	
	Sur opérations en capital	303 353	307 472
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels		303 913	307 472
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		10 750
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles			10 750
RESULTAT EXCEPTIONNEL		303 913	296 722
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		19 439	2 705
TOTAL DES PRODUITS		3 894 762	3 872 533
TOTAL DES CHARGES		3 930 586	3 740 791
EXCEDENT ou DEFICIT		(35 824)	131 742
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **6 424 229** euros

Le compte de résultat, affiche un total produits de **3 894 762** euros, un total charges de **3 930 586** euros dégageant ainsi un résultat de **-35 824** euros

L'exercice considéré débute le **01/01/2023** et se finit le **31/12/2023**
Il a durée **12** mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Il a été fait application des dispositions particulières résultant du règlement ANC N°2018-06 du 05 décembre 2018 abrogeant le règlement n°99-01 du comité de la Réglementation comptable du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

Faits marquants

- Suite à l'évolution réglementaire concernant le financement de l'apprentissage, l'AGEFPI ne collecte plus la taxe d'apprentissage depuis le 01 janvier 2020 mais facture aux opérateurs de compétences (OPCO) et aux entreprises la prise en charge des contrats d'apprentissage.
- En 2023, le produit des contrats d'apprentissage s'élève à 1 384K€
- Jusqu'au 31 décembre 2019, le résultat du CFA devait être équilibré, cette réglementation a été abrogée par la loi "choisir son avenir professionnel", le résultat du CFA en 2023 s'élève à -35824.03 €.

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production. A l'exception des constructions qui ont fait l'objet d'une décomposition selon les modalités suivantes, les autres actifs n'ont fait l'objet d'aucune décomposition, compte tenu de leur nature.

Amortissements

Ils sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif. Toutefois l'entreprise a retenu la durée d'usage pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations non décomposables.

- Constructions 22 ans
- Agencement 5 ans
- Installations industrielles 8 ans
- Matériel et outillage 8 ans
- Matériel de transport 4 ans
- Mobilier de bureau 3 ans
- Logiciels 3 ans

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Subvention d'investissement

Les subventions d'investissement correspondent à la taxe d'apprentissage affectée à l'investissement pour des matériels divers amortis selon le même rythme que les immobilisations qu'elles ont financées.

Au 31 décembre 2023, le solde des subventions d'investissement s'élève à 789 979.78 € , correspondant à la valeur nette comptable des immobilisations.

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

- Composition et méthodes d'amortissement.

Les subventions sont amorties selon le même rythme que les immobilisations qu'elles ont financées.

Organismes	Biens subventionnés	Montants	Mode
Grenoble INP	Ascenseur	46 056	Linéaire
Taxe apprentissage	Matériel divers	3 092 673	Linéaire
Total		3 138 729	

Engagement de départ à la retraite

Les engagements de l'association en matière d'indemnités de départ à la retraite de ses salariés sont provisionnés à hauteur de 343 922 €, en augmentation de 250€ sur l'exercice.

Cette provision correspond à l'écart existant entre le coût de l'indemnité calculée et la couverture par le contrat souscrit auprès de l'AG2R.

L'évaluation des engagements est calculée selon la norme "IAS19" avec la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 67 ans pour les cadres et 62 ans pour les non-cadres en tenant comptes des éléments suivants :

- Paramètres propres à chacun des salariés de la société (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel) ;
- Données spécifiques à la société (accord d'entreprise, hypothèse de progression de la masse salariale à 2 % par an, taux de rotation prévisionnel du personnel et taux de charges sociales);
- Taux d'actualisation retenu 3.8 %.

Les montants éventuellement couverts par une assurance spécifique sont mentionnés en engagements reçus.

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales sont notamment constituées de l'excédent de la Taxe d'apprentissage, non affectée en investissement ou en subvention, qui est enregistré dans le compte 441 810 détaillée ci-dessous :

Montant de la Taxe d'apprentissage collectée sur 2023 : 0 €

- Montant affecté au investissement : 68 477.64€
- Montant affecté au fonctionnement : 0€

Reliquat de la Taxe apprentissage des exercices antérieurs : 619 930 €

Solde des reliquats de taxe apprentissage au 31 décembre 2023 : 551 451.87€

Le solde des reliquats sera en priorité affecté aux investissements futur ainsi qu'à hauteur de 25% au budget du CFA.

Ventilation des produits d'exploitation

Tableau de répartition des produits d'exploitation

Ressources propres (cotisations, prestations..)	3 329 915 €
Subventions :	
Taxe apprentissage quota	0 €
Subvention Fonds de l'alternance	0 €
OPCO financement projet	0 €
Subventions diverses	0 €
Reprises sur provisions	141 986 €
Autres produits	35 398 €
Transferts de charges	€
TOTAL	3 507 299 €

Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2023
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virent p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Autres	80 316		6 064			86 380
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	80 316		6 064			86 380
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement	1 641 177		3 361			1 644 538
Instal technique, matériel outillage industriels	3 552 532		145 537			3 698 069
Instal., agencement, aménagement divers	967 081					967 081
Matériel de transport	533 637					533 637
Matériel de bureau, informatique et mobilier	432 786		5 614			438 400
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours	13 082		24 473		7 967	29 587
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 140 295		178 984		7 967	7 311 312
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES						
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	9 146					9 146
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	118 703		6 258		12 736	112 225
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	127 849		6 258		12 736	121 371
TOTAL	7 348 460		191 307		20 703	7 519 063

Amortissements

Etat exprimé en euros

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2023
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres	71 856	7 238		79 094
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	71 856	7 238		79 094
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement	1 323 911	71 140		1 395 051
Instal technique, matériel outillage industriels	2 893 367	242 239		3 135 606
Autres instal., agencement, aménagement divers	1 014 960	67 253		1 082 213
Matériel de transport	5 355	1 798		7 153
Matériel de bureau, mobilier	440 798	42 381	2 988	480 191
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 678 391	424 811	2 988	6 100 214
TOTAL	5 750 247	432 049	2 988	6 179 309

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges		125		125
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	343 672	125		343 797
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	343 672	251		343 922
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers	25 090	7 667		32 757
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	25 090	7 667		32 757
TOTAL GENERAL		368 762	7 917		376 679
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		7 917			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts	112 225	112 225	
	Autres immobilisations financières			
	Clients, usagers douteux ou litigieux	28 660	28 660	
	Autres créances clients, usagers	355 394	355 394	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	7 755	7 755	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	41 333	41 333	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	16 353	16 353	
Charges constatées d'avance	14 224	14 224		
TOTAL DES CREANCES		575 944	575 944	
Prêts accordés en cours d'exercice		6 258		
Remboursements obtenus en cours d'exercice		12 736		
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers	800	800		
	Fournisseurs et comptes rattachés	287 654	287 654		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	33 847	33 847		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	198 935	198 935		
	Impôts sur les bénéfices	19 439	19 439		
	Taxes sur la valeur ajoutée	70 531	70 531		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	878 169	878 169		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
Autres dettes	22 436	22 436			
Dettes représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	174 987	174 987			
TOTAL DES DETTES		1 686 797	1 686 797		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros	Fonds propres clôture 31/12/2022	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2023
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles	619 390				619 390
Réserves pour projet de l'entité	529 586				529 586
Autres réserves					
Report à nouveau	2 358 636	131 742			2 490 378
Excédent ou déficit de l'exercice	131 742	(131 742)		35 824	(35 824)
Situation nette	3 639 354			35 824	3 603 530
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	972 802		208 241	391 064	789 980
Provisions réglementées					
TOTAL	4 612 156		208 241	426 888	4 393 510

Variation des Fonds Reportés

Etat exprimé en euros

	Fonds reportés clôture 31/12/2022	Report	Utilisation	Fonds reportés clôture 31/12/2023
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
TOTAL				

Variation des Fonds Dédiés

Etat exprimé en euros

	Fonds dédiés clôture 31/12/2022	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2023	
			Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL							

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/12/2023
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			14 224
EUDONET		965	
REVUE FIDUCIAIRE		668	
TERMOFISCHER		2 866	
LAMY		2 657	
SOLUCIA		389	
MEJT		6 680	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
NEANT			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
NEANT			
TOTAL			14 224

--

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/12/2023
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			174 987
OPCO		67 388	
ENTREPRISE		26 182	
CHOMARAT-FAUREAU-TILLIER		15 833	
CTP-PANA		3 500	
CEGEP 2024		1 750	
UNILEVER		60 333	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
NEANT			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
NEANT			
TOTAL			174 987

--